

Faire certifier son identité numérique

Dès le 13 janvier à Osny, il est possible de faire certifier son identité numérique, créée au préalable sur le site de <u>France-identité</u>.



Aujourd'hui, certaines démarches ne peuvent être dématérialisées en raison de leur sensibilité. La certification de l'identité numérique France Identité a pour objectif de fournir un niveau de garantie répondant aux exigences de sécurité les plus fortes qui permettront la création de nouveaux services en ligne.

La marche à suivre

- 1. **Créer votre identité numérique** France Identité https://france-identite.gouv.fr/ ou en téléchargeant l'application France-identite sur votre smartphone ;
- 2. Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité ;
- 3. **Confirmer** votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer une lecture de votre carte d'identité en NFC, l'application génère un QR code.
- 4. **Vous rendre en mairie avec votre carte d'identité, votre smartphone et le QR code** associé à votre demande. Vous pouvez venir sans rdv, du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45.

Dans les 48h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans votre application du résultat de votre demande de certification.



Infos pratiques

Pour confirmer la certification de votre identité numérique, le service CNI/PASSEPORT vous accueille **du lundi au vendredi : 9h-11h45 et 13h30-16h45.**

Liens utiles